

Olivier Masciet

E.R.A.S.E., Université de Metz • Centre de sociologie européenne.

## "LUTTER CONTRE LES GHETTOS"

### Contribution à une socio-histoire d'un mot d'ordre qui a réussi

Le 31 juillet 1991, les députés votaient unanimement la Loi d'orientation sur la ville (LOV). Cette loi contraint les communes de plus de 200 000 habitants à construire des logements sociaux et formule la nécessité de recréer de la "mixité sociale" dans les espaces urbains. Les grands ensembles construits dans les années 1955-70 sont particulièrement visés : les députés, de droite comme de gauche, expriment la volonté de "casser les ghettos"<sup>1</sup>. Comment expliquer cette visibilité des quartiers populaires où vivent les immigrés et le problème politique que leur présence en certains territoires pose désormais ? Cette attention politique portée aux "quartiers immigrés" ne va pas de soi mais mérite d'être interrogée. Il faut se demander pourquoi l'existence de lieux où les immigrés sont surreprésentés fait aujourd'hui problème, de tels lieux ne constituant pas une nouveauté, loin de là. Dans l'entre-deux-guerres, il n'est pas rare que la population de certaines villes se compose pour plus de la moitié d'ouvriers et de familles immigrés. Et que dire des coronas du Nord et autres cités minières de l'Est où la proportion d'immigrés dépassait fréquemment les 80%<sup>2</sup>. Ces cités peuplées de travailleurs étrangers n'ont jamais fait l'objet d'interventions sociales et politiques dans le but d'en "équilibrer le peuplement"<sup>3</sup>.

Expliquer comment les quartiers populaires ont progressivement été perçus comme des "ghettos" menaçant l'ordre social républicain c'est d'abord mettre en évidence l'influence des médias sur les représentations collectives attachées à ces cités. Au cours de ces vingt dernières années, les médias et en particulier la télévision n'ont cessé de dramatiser les problèmes liés au dénuement économique des habitants (et principalement des jeunes) au point d'imposer une représentation univoque des cités HLM en termes de délinquance et d'insécurité (les fameuses "violences urbaines"). Peu à peu, les banlieues françaises ont été assimilées aux ghettos noirs américains en dépit de leurs très grandes différences sociologiques et historiques<sup>4</sup>. Cette construction médiatique du problème des "cités-ghettos" a de multiples répercussions. Dans le champ politique, elle contribue à dépolitiser les causes des tensions observables dans les grands ensembles en les bornant aux caractéristiques sociales et "ethniques" des habitants<sup>5</sup>. Lors

---

Seuil, Paris, 1988 et Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

<sup>4</sup> Cf. Loïc Wacquant, « Pour en finir avec le mythe des "cités-ghettos". Les différences entre la France et les Etats-Unis », *Annales de la recherche urbaine*, n°54, mars 1992.

<sup>5</sup> C'est également toute l'influence des experts de la ville et des nouvelles représentations scientifiques des problèmes sociaux où l'étude des rapports de classes est systématiquement évincée, si ce n'est combattue, qu'il faudrait évoquer pour rendre compte plus précisément du consensus politique lors de ce débat parlementaire. La thèse de Sylvie Tissot montre comment la pensée réformatrice des "quartiers sensibles" s'est alimentée constamment des travaux des sociologues, notamment ceux d'inspiration tourainienne en termes d'oppositions entre les "in" et les "out". Voir aussi Annie Collovald, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, mars 2001, p. 104-115 et Patrick Champagne, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la re-*

---

<sup>1</sup> Pour une analyse des débats parlementaires sur la LOV, voir la thèse de Sylvie Tissot : « Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique », Paris, EHESS, 2002 et en particulier le chapitre 1 (pages 33 à 89).

<sup>2</sup> Voir Gérard Noiriel, « Les espaces de l'immigration ouvrière, 1830-1930 », in *Etat, Nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Belin, Paris, 2001.

<sup>3</sup> Ce qui ne signifie pas que les immigrés précédents aient pu échapper au racisme, particulièrement virulent lors des baisses de l'activité économique. Voir Gérard Noiriel, *Le creuset français, Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*,

des débats parlementaires au sujet de la LOV, il a ainsi été peu question des causes structurelles de la dégradation des cités et des conditions d'existence de celles et ceux qui y vivent : chômage de masse, précarisation des contrats de travail, disqualification sociale des jeunes sans formation scolaire et professionnelle, faiblesse des salaires, multiplication des temps partiels, discrimination à l'embauche des fils d'immigrés maghrébins, réduction considérable des dépenses publiques pour la construction de logements sociaux, etc. Autant de causes qui devraient être au principe du clivage d'analyse entre la gauche et la droite et qui, lors de ces débats, semblent avoir été reléguées loin derrière le mot d'ordre de la "mixité sociale".

Bien d'autres phénomènes sociaux interviennent pour expliquer comment la mixité sociale a ainsi été érigée en "solution" des

---

cherche en sciences sociales, n°90, 1991, p. 64-77.

Comme l'écrit Sylvie Tissot : « Deux termes se dégagent des débats : "ghetto" (utilisé par l'ensemble des groupes parlementaires) et "enclave" (présent dans les déclarations des groupes PS, UDF et RPR). Le deuxième terme fait émerger l'image de territoires qui ne sont plus soumis à la loi. Des élus RPR parlent d' "enclaves de non-droit". De « vastes portions de notre territoire national ne sont plus soumises à la loi républicaine », de « véritables enclaves où les lois de la République sont ignorées et bafouées », disent-ils. A gauche, un processus plus global est décrit à l'aide de métaphores : on parle de populations « assignées à résidence », de « pauvres relégués à l'extérieur des villes », d'« apartheid », de « banlieusard banni, exilé ».

Mais au-delà de ces différentes connotations, le modèle est le même. Le vocabulaire utilisé à gauche a le même effet que le mot "enclave" : il crée un effet de dramatisation qui renforce l'homogénéité des territoires. Dans le modèle de l'enclave, les habitants sont directement rendus responsables de la situation. Dans les discours sur le ghetto, les comparaisons historiques (« relégation »), juridiques (« assignation à résidence ») ou géographiques (« apartheid ») font apparaître les habitants comme des victimes, mais tout en occultant les mécanismes qui sont à l'origine de cette situation. De sorte que, dans les deux cas, les problèmes des quartiers apparaissent comme des propriétés inhérentes aux territoires (page 78).

problèmes des quartiers populaires. Il faudrait notamment évoquer la peur séculaire des classes dominantes à l'égard des populations laborieuses rassemblées dans l'espace ; le discrédit qui très vite a frappé les grands ensembles HLM perçus comme des lieux d'anonymat, à l'urbanisme inhumain ; la construction de l'immigration comme enjeu politique consécutivement à la crise du modèle économique fordiste et à l'apparition du Front national sur la scène politique ; la constitution d'un nouveau "sens commun réformateur" dans de multiples champs qui a pris pour objet les "quartiers", etc.

Dans cet article, on voudrait avant tout mettre en évidence le facteur des transformations urbaines des banlieues industrielles. Transformations qui ont contribué à poser en des termes tout à fait inédits la question de la répartition spatiale des fractions inférieures des classes populaires auxquelles les immigrés appartiennent. La multiplication des opérations de rénovation urbaine, l'élévation des normes de logement et la bureaucratisation des procédures d'accès au logement avec la construction des grands ensembles, ont en effet bouleversé le paysage urbain et les conditions d'installation dans les villes ouvrières rénovées : autant de normes entrant en application après la deuxième guerre mondiale, auxquelles les immigrés sont directement confrontés.

---

<sup>7</sup> Notre attention a été attirée sur ces facteurs par Jean-Claude Chamboredon lors de son séminaire à l'EHESS en 1991-1992 et par son article : « Construction sociale des populations », in Marcel Roncayolo (Dir.), *Histoire de la France urbaine*, tome 5, Paris, Seuil, 1985 et par Michel Pialoux qui a consacré plusieurs articles aux transformations du logement populaire et aux nouvelles formes d'encadrement des fractions inférieures du groupe ouvrier qui en ont résulté plus ou moins directement. Voir notamment, Michel Pialoux, *Politique du logement et genèse de l'habitat dépotoir*, ronéo, CSE et ministère de l'Équipement, 1977 et Michel Pialoux et Bruno

Trop peu de recherches ont porté sur les conséquences de cette espèce de coïncidence entre la rénovation urbaine des villes ouvrières et la reprise de l'immigration après 1945. Elle constitue pourtant, au moins partiellement, l'arrière-fond du problème posé par le logement des immigrés, qui est aussi celui de la place que la société accepte de leur faire. Ce n'est pas un hasard si les parlementaires qui prennent la parole sur la LOV sont rarement des personnalités politiques de premier plan mais plus souvent des maires des communes dont l'urbanisation porte la marque des trente glorieuses. Ces maires sont placés aux avant-postes : ayant en charge les communes rénovées, ils sont en quelque sorte directement intéressés à la "réforme des quartiers".

D'une certaine manière, le vote de la LOV signale la relative réussite de leur mobilisation, c'est-à-dire la légitimation des mots d'ordre de dispersion des plus pauvres sur l'ensemble des territoires et de la vision de la situation en termes d'équilibre des populations et de partage des charges. Mobilisation "par le bas" dont l'issue n'était rien moins qu'improbable. Car ce sont les maires de gauche et plus spécialement les maires communistes, représentants politiques détenant peu de ressources bureaucratiques et dont la légitimité, au sein même du champ politique national, ne cesse de faire problème qui, les premiers, défendent leurs communes contre l'installation jugée trop importante des populations pauvres et immigrées. Pourquoi ces maires se mobilisent-ils en réalité dès les années 1950 pour réduire le pourcentage d'immigrés dans leurs communes ? Pourquoi eux, qui ont vocation à représenter et à défendre la "classe ouvrière dans ses différentes composantes",

---

Théret, « Etat, classe ouvrière et logement social », *Critique de l'Economie politique*, n°9, octobre-décembre 1979, p. 43-89, et n°10, janvier-mars 1980, p. 53-93.

butent-ils ainsi sur l'immigration ? Et comment leur lutte rencontre-t-elle finalement les intérêts des édiles de droite dans les années 1980 ?

On tentera de répondre à ces questions à partir de l'étude d'un cas exemplaire de ces communes de gauche confrontées à l'immigration au lendemain de la seconde guerre mondiale : Gennevilliers, située dans le Nord-Ouest parisien, où nous avons réalisé une longue enquête à la fois historique et sociologique. Cette ville de 45 000 habitants fait voir de façon grossière les bouleversements des conditions d'installation des groupes ouvriers et immigrés consécutifs aux opérations de rénovation urbaine. D'une part, en l'espace d'une vingtaine d'années, des années 1955 aux années 1975, c'est plus de 6000 nouveaux logements qui y sont construits. Gennevilliers est l'une des villes de France où la part du logement social est la plus élevée : huit logements sur dix sont des logements aidés. D'autre part, l'immigration est ancienne à Gennevilliers, en particulier l'immigration algérienne et marocaine dont les ressortissants représentent aujourd'hui plus du quart de la population totale. Gennevilliers se caractérise aussi par l'un des taux les plus importants d'étrangers. Ainsi, le détour par l'histoire du logement dans cette commune met au jour bien des processus observables dans d'autres lieux. Il permet de saisir les transformations d'ordre structurel des territoires industriels et du logement populaire comme autant de facteurs de la sur-visibilité actuelle de la population immigrée.

En outre, l'analyse de ce "terrain" aide à comprendre la mobilisation politique des élus communistes tant au niveau local que

---

\* Enquête réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat sous la direction de Gérard Mauger et publiée dans *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris, 2003.

national. Gennevilliers apparaît en effet également exemplaire au regard du travail politique accompli par les porte-parole communistes pour défendre la cause d'un "juste équilibre" des populations. A plusieurs reprises, à l'assemblée nationale, les maires de Gennevilliers font entendre leur voix : lors des débats sur la LOV, mais aussi 20 ans auparavant quand les "quartiers" n'occupaient pas encore l'avant scène médiatique et politique. A la pointe du combat mené par les élus communistes de la région parisienne pour une répartition "équitable" des immigrés, Waldeck L'Huillier, maire de Gennevilliers, rédige au début des années 1970 une proposition de loi dont l'esprit n'est guère éloigné de la loi actuelle.

## LA VISIBILITE NOUVELLE DES TAUDIS

L'attention suscitée par le rassemblement des immigrés dans cette commune où, dès les années 1920, les industriels font appel à la main-d'œuvre marocaine et algérienne, est antérieure à la deuxième guerre mondiale. Ainsi, en 1924, le maire demande au préfet "d'éviter un danger" en interdisant la construction de meublés destinés au logement d'immigrés nord-africains et une délibération du conseil municipal interdit toute nouvelle construction en bois de dortoirs ou de réfectoires<sup>9</sup>. Mais dans cette ville décrite par certains articles de presse comme "une grande ville arabe dans le grand Paris"<sup>10</sup>, ce sont là les seules interventions ou presque de l'autorité publique face à ce que d'aucuns nomment alors "les villages algériens". Trente ans plus tard, la municipalité multiplie au contraire les enquêtes sociales et

d'hygiène sur ce qu'elle appelle à présent les "centres nord-africains" : objet d'une visibilité nouvelle, les taudis polarisent en effet l'attention des élus communistes.

Pourquoi ce nouveau regard ? D'abord parce que ces élus entreprennent la rénovation urbaine de la commune, bénéficiant pour cela des dispositions juridiques héritées de l'invention du modèle de la planification urbaine et des pensées réformatrices de l'entre-deux-guerres qui peu à peu ont imposé à l'Etat et à ses représentants locaux de nouvelles responsabilités à l'égard de l'habitat populaire et plus largement de la ville dans sa totalité<sup>11</sup>. C'est après 1945 que cet esprit réformateur prend forme, au moment où l'engagement de l'Etat s'impose comme légitime. De sorte que les élus locaux ont intériorisé les nouvelles représentations urbaines et les nouvelles normes sociales de l'habitat et de la ville et disposent désormais de nouveaux outils et de nouveaux moyens financiers pour les mettre en œuvre (plan d'aménagement communal, création d'un office public municipal d'HLM, prêts bonifiés, etc.). De ce point de vue, l'acuité du problème posé par l'existence des "centres nord-africains" résulte des possibilités de concrétisation d'un projet nouveau pour la ville. Les élus communistes de Gennevilliers deviennent en quelque sorte les agents zélés de la réforme urbaine visant à assainir les territoires et à construire un nouvel ordre social reposant sur une meilleure intégration des couches ouvrières.

<sup>9</sup> Archives Municipales de Gennevilliers, fond Waldeck L'Huillier.

<sup>10</sup> « Une grande ville arabe dans le grand Paris. Parmi les cabanes des Grésillons : 2000 Africains et deux Africaines », *L'Intransigeant*, 11 février 1933.

<sup>11</sup> Voir Susanna Magri et Christian Topalov, « De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur, 1905-1925. Etude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis », *Revue française de sociologie*, XXVIII, 1987, p. 417-451 et Jean-Paul Flamand, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989.

La situation du logement à Gennevilliers explique pour partie que le personnel politique communiste manifeste un tel volontarisme. Cette commune rappelle en effet d'une manière particulièrement criante tous les traits de la question du logement du 19<sup>ème</sup> siècle : manque de logement, vieillissement du parc, sous-équipement, surpeuplement<sup>12</sup>. Massivement peuplée d'ouvriers d'industries et d'ouvriers agricoles, Gennevilliers n'est pas une ville où les promoteurs investissent au cours du premier demi-siècle. Et cette absence des propriétaires individuels n'est pas compensée par le patronat. Par exemple, en 1927, les propriétaires d'une importante teinturerie entreprennent de construire un groupe d'habitations pour loger leurs employés. Mais l'initiative est peu suivie : contrairement au patronat de l'industrie lourde du Nord et de l'Est de la France qui doit capter les ouvriers qualifiés français, rétif à la grande usine, le patronat de la région parisienne peut se passer d'investir dans la construction de logements pour fixer la main-d'œuvre : la proximité de Paris et le type d'activité, nettement plus valorisé, qui s'y est développé, font de la banlieue un pôle d'attraction. C'est pourquoi on n'observe pas à Gennevilliers (et plus généralement dans les banlieues industrielles des grandes villes françaises) cette forme d'urbanisation représentée par la "ville-usine" : les ouvriers qualifiés que les patrons paternalistes s'efforcent ailleurs de capter ne manquent pas.

On peut donc comprendre l'effroi de la directrice des services municipaux d'hygiène et d'assistance sociale qui mentionne, en 1939, qu'"en dehors de quelques propriétés, de quelques maisons de rapport et des habitations de la cité-jardin, [la liste des immeubles insalubres] comprendrait la presque to-

---

<sup>12</sup> Voir Marcel Roncayolo, « A la recherche des politiques urbaines », in *Histoire de la France urbaine*, *op. cit.*

talité des immeubles de Gennevilliers"<sup>13</sup>. Cette situation perdure au moins jusqu'au milieu des années 1950, moment à partir duquel l'Etat s'engage massivement dans le financement du logement social. Dès lors, l'intervention étatique rencontre les attentes des élus communistes.

Acquise au PC en 1934, la municipalité de Gennevilliers, comme d'autres municipalités communistes, entend poursuivre le travail d'équipement de la commune débuté dans les années trente, travail de mise en forme d'un espace communal de secours et de nouveaux services (santé, culture, loisirs, etc.). Avec l'abandon de la logique "classe contre classe" à la fin des années vingt, c'est l'image de l'élu communiste comme "bon gestionnaire" qu'il s'agissait de promouvoir et non plus celle de la "ceinture rouge"<sup>14</sup> : gage de légitimation d'un personnel politique socialement discrédité et dont l'assise politique au sein des classes populaires est récente et fragile<sup>15</sup>. Si les élus communistes entendent toujours conforter cette représentation là au lendemain de la deuxième guerre, c'est désormais animés d'une ambition nouvelle : faire d'une cité prolétaire une ville à part entière, dotée de tous les nouveaux équipements culturels et socio-éducatifs, qui suscite une identification positive. Sitôt après 1945, le plan d'aménagement communal est dessiné et adopté par les autorités de tutelle : débute alors un deuxième âge du "communisme municipal" au cours duquel la ville se modernise.

---

<sup>13</sup> Cette citation est tirée de Catherine Dupuy, « Politique et logement ouvrier à Gennevilliers », in Jacques Girault (dir.), *Ouvriers en banlieue XIXe-XXe siècle*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998.

<sup>14</sup> Voir Annie Fourcaut, *Bobigny, Banlieue rouge*, Editions ouvrières, 1986.

<sup>15</sup> Sur l'illégitimité du personnel politique ouvrier, voir Michel Offerlé, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales*, n°4, 1984 et Bernard Pudal, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Presses de la FNSP, Paris, 1989.

Sous cet angle, la venue massive après guerre des Algériens et Marocains ne peut que produire une rencontre malheureuse entre cette population et ces élus. La stratégie visant à élever la valeur sociale et symbolique de la commune, c'est-à-dire à opposer au stigmate de la banlieue prolétaire une image plus digne de la condition ouvrière, suppose en effet de construire une bonne image du groupe. Elle nécessite, comme l'écrit Jean-Noël Retière, de "faire le tri entre soi pour sauvegarder une bonne image de soi"<sup>16</sup>. Or, massivement embauchés comme OS et manœuvres, les immigrés appartiennent aux fractions basses du groupe ouvrier, éloignés du modèle de respectabilité ouvrière que les élus défendent, en raison de leurs conditions de travail et d'existence mais aussi de leur statut d'immigrés et de leur mauvaise réputation héritée de la colonisation. D'une certaine manière, ils contreviennent au but poursuivi de promotion collective de la classe ouvrière. Ainsi la visibilité nouvelle des taudis est-elle liée non seulement à la diffusion et à la concrétisation des normes d'urbanisme, mais aussi à l'entreprise communiste municipale de rénovation qui impose aux élus de contrôler le nombre d'immigrés algériens et marocains y trouvant refuge. Il s'agit pour eux de s'opposer aux logiques du regroupement territorial des immigrés.

Il est important de restituer les conditions dans lesquelles ces immigrés arrivent à Gennevilliers tant elles peuvent expliquer les nouvelles oppositions des élus. Leur arrivée est bien sûr liée au développement de l'activité économique. Dès la fin de la deuxième guerre, le patronat, en particulier celui des industries chimiques et automobiles du Nord-Ouest parisien, fait appel aux immigrés pour occuper les postes les plus

durs et les moins qualifiés : des années 1947-48 aux années 1954-55, ce sont ainsi plus de 7000 nouveaux étrangers, principalement marocains et algériens qui s'installent aux abords des usines de Gennevilliers, représentant plus du tiers de la population au milieu des années 1970. Ce sont alors surtout des immigrés seuls, "célibataires", dont les familles sont encore en Algérie ou au Maroc.

Cette fixation des immigrés à Gennevilliers résulte ensuite du rôle joué par la solidarité entre compatriotes, à l'origine du regroupement des émigrés originaires des mêmes villages, régions et pays, mais aussi de toutes les formes d'exploitation de la misère permises par l'absence de structures d'hébergement patronales ou étatiques. Le patronat n'ayant pas besoin d'intervenir dans la reproduction de la "force de travail simple" (car disposant du réservoir de l'immigration), d'autres que lui le font et participent à maintenir au niveau minimum le coût de la force de travail immigrée. Les "marchands de sommeil" jouent ainsi un rôle essentiel dans le rassemblement du prolétariat nord-africain dans les zones industrielles.

Pour la plupart, ces "marchands de sommeil" — ainsi nommés par les élus et la presse communistes —, sont eux-mêmes des immigrés algériens et marocains. Installés de longue date à Gennevilliers, ils gèrent les hôtels et les meublés qui, traditionnellement, permettent aux immigrés de reconstituer un "entre-soi" et de réduire autant que faire se peut les dépenses en France dans l'attente d'un retour plus au moins proche au pays d'origine. Conséquence de la reprise de l'immigration et de l'accroissement du nombre d'immigrés dans un contexte de développement économique et d'intensification du travail taylorisé, leur nombre augmente au sortir de la deuxième

---

<sup>16</sup> Voir Jean-Noël Retière, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1900-1990*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 226.

guerre : loger cette clientèle nombreuse et captive car démunie d'autres possibilités représente une opportunité de bénéfices substantiels.

Il faut aussi évoquer l'action dans ce même sens des propriétaires français louant aux immigrés terrains ou baraquements ou encore la négligence d'autres propriétaires ne possédant pas le capital qui leur permettrait de rentabiliser des terrains acquis ou hérités de longue date ou décidant d'en geler l'usage compte tenu des règles administratives nouvelles concernant leur utilisation et des projets en cours de réalisation d'aménagement de la ville. Espaces sans affectation dans une ville en pleine rénovation, ils font l'objet d'une appropriation précaire par la population immigrée, conduite à en faire de nouveaux quartiers clandestins. Spatialement limité dans l'entre-deux-guerres, le marché de l'insalubre s'étend ainsi considérablement. Les terrains non construits ne manquant pas dans cette vaste commune longtemps agricole et maraîchère, bidonvilles, abris de fortune et autres habitats précaires se multiplient dans un premier temps. Puis, avec la construction des grands ensembles à l'ouest de la commune, les vieux immeubles insalubres sont peu à peu abandonnés par leurs occupants français et trouvent une nouvelle rentabilité "grâce" aux immigrés.

Ces promoteurs directs ou indirects de logements pour immigrés apparaissent comme de nouveaux concurrents pour la municipalité qui nourrit une toute autre ambition pour la commune. D'où la lutte sans relâche menée contre eux dans le but de les contraindre à renoncer à leur activité et de faire disparaître les taudis. Cette lutte passe par la multiplication des rapports d'hygiène et des interventions auprès du préfet pour empêcher les immigrés de se porter acquéreurs de tout bien immobilier pouvant être transfor-

mé en de nouveaux "centres nord-africains". Elle passe aussi par la construction de nouveaux foyers : entre 1955 et 1965, sept foyers pour "travailleurs nord-africains" ouvrent leurs portes (1200 lits au total). Facilitant leur construction, en mettant à la disposition des services préfectoraux les terrains dont elle est propriétaire, la municipalité espère ainsi se débarrasser des bidonvilles.

Dans le même temps, elle réclame la répartition équilibrée des immigrés dans l'ensemble des communes de la région parisienne. Réaction de défense face aux services de la Préfecture qui cherchent à augmenter le nombre de ces foyers dans les villes où les immigrés vivent déjà ou qui les utilisent pour reloger les immigrés expulsés des bidonvilles qui existent un peu partout en région parisienne. Contre ces pratiques, affectant plus ou moins directement aux villes de gauche la gestion des "populations encombrantes"<sup>17</sup>, la municipalité se mobilise dès les années 1950 pour défendre ses intérêts et ses projets urbains. Ainsi les archives municipales révèlent-elles les nombreux courriers que le maire adresse au préfet pour lui demander de réserver "en priorité" les chambres des foyers aux immigrés vivant dans les bidonvilles de Gennevilliers et refuser la construction de foyers supplémentaires.

### **LES EFFETS SOCIAUX DES NOUVELLES NORMES DE LOGEMENT SUR LA VISION DES IMMIGRÉS**

Cette lutte contre la multiplication des taudis est un des fronts de l'action municipale. Un autre s'ouvre avec l'installation des familles

---

<sup>17</sup> Nous empruntons cette notion à Emmanuel Soutrenon, « *Faites qu'ils (s'en) sortent... A propos du traitement réservé aux sans-abris dans le métro parisien* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°136-137, mars 2001, p. 38-49.

immigrées qui débute bien avant que les politiques de regroupement familial accompagnant la fermeture des frontières en 1974 ne précipitent la venue en France de nombreuses familles étrangères. "Conséquence sociologique de la guerre en Algérie"<sup>18</sup>, le nombre de femmes algériennes augmente en effet subitement entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 dans les villes comme Gennevilliers où l'immigration se composait jusque-là quasi exclusivement d'hommes seuls<sup>19</sup>. De sorte que l'arrivée de ces femmes et de leurs enfants s'effectue au moment même où s'ouvrent les premiers logements neufs des grands ensembles. Dès lors, c'est la question de la "place" à faire à ces familles qui est posée : combien de logements peut-on leur attribuer dans les cités nouvelles ?

Une toute petite place si l'on en juge par les chiffres existants. En 1962, 6% des familles installées dans les 2400 logements alors disponibles sont étrangères, principalement algériennes ; en 1973, elles sont un peu moins de 5%. Les élus ferment l'entrée des HLM aux familles immigrées, appliquant au fil des années 1960 un quota à leur relogement. Dans les années 1960-1970, il n'est pas encore question de défendre la "mixité sociale". La diversité du peuplement des grands ensembles est assurée par le fait qu'ils attirent une clientèle nombreuse d'ouvriers qualifiés, d'employés et de membres des classes moyennes. Le problème réside alors dans la "logeabilité" des familles

algériennes au regard des nouvelles normes d'habitat.

L'essor du logement social transforme les conditions de logement, mais entraîne également de nouveaux principes de "construction des populations" sur une base tout à la fois nationale, politique et sociale. Les familles immigrées vont être particulièrement pénalisées par la bureaucratisation des procédures d'accès au logement et le rôle nouveau, dans son ampleur, des offices municipaux.

Elles le sont d'abord en raison du processus historique de "nationalisation du monde social"<sup>20</sup> auquel contribue le vote de la loi Siegfried, donnant naissance aux HBM en 1894. L'entrée dans les logements neufs est en effet pour partie surdéterminée par les intentions politiques qui traversent l'histoire du logement social à la fin du 19<sup>e</sup> siècle : offrir au citoyen des conditions dignes de logement qui assurent l'intégration sociale et politique des "citoyens". Comme le montre Susanna Magri, ce n'est plus l'ouvrier qui est visé par les nouvelles politiques du logement mais, plus généralement, l'habitant des villes exposé aux "miasmes des taudis" et qui, doté de droits politiques, doit être reconnu comme un membre à part entière de la société<sup>21</sup>. Par cette réponse apportée à la "question sociale", la Troisième République consolide la légitimité de l'Etat-nation en élargissant le domaine d'intervention de la puissance publique à tous les groupes sociaux appartenant en droit à la nation.

---

<sup>18</sup> Voir Pierre Bourdieu, « Guerre et mutation sociale en Algérie », *Études méditerranéennes*, 7, printemps 1960, p. 25-37.

<sup>19</sup> En région parisienne, les bidonvilles de Nanterre sont les lieux initiaux de leur regroupement, où femmes et enfants découvrent la France... Voir Abdelmalek Sayad (avec Eliane Dupuy), *Un Nanterre algérien, terres de bidonvilles*, Éditions Autrement, n°85, avril 1985 et les romanciers passés par ces bidonvilles, notamment Brahim Benaïcha, *Vivre au paradis*, Paris, Epi, Desclée de Brouwer, 1992.

---

<sup>20</sup> Selon l'expression de Gérard Noiriel, *Etat, nation et immigration*, op. cit., p. 125.

<sup>21</sup> Susanna Magri met ainsi en évidence le changement majeur dans la pensée et l'action réformatrice qu'inaugure la loi Jules Siegfried sur les HBM : les catégories de bénéficiaires visées ne sont plus les plus démunis. Voir Susanna Magri, « Des "ouvriers" et aux "citoyens modestes", naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XX<sup>e</sup> siècle », *Genèses* 5, septembre 1991, p. 35-53.



Il faut prendre en compte cet héritage, intériorisé par les agents de l'Etat, à quelque niveau que ce soit, pour comprendre pourquoi les personnels des offices HLM, comme à Gennevilliers, sont conduits à réserver en priorité les logements sociaux aux Français modestes, premiers bénéficiaires des HLM pour lesquels les législateurs les ont initialement conçues. Cet héritage incorporé dans des dispositions bureaucratiques contribue en effet à diviser les demandeurs en deux populations : la population française appartenant à la "communauté des citoyens" bénéficiant de droit des avantages consubstantiellement liés à l'appartenance nationale, et la population étrangère qui, exclue de cette appartenance, l'est aussi potentiellement des biens publics. Si les responsables communistes de Gennevilliers incluent formellement les immigrés au sein de la classe ouvrière, ils ne peuvent donc pas les traiter à l'égal des ouvriers français : la bureaucratisation des accès au logement accroît l'"étrangeté" des étrangers aux yeux du personnel politique de la ville. Et cela, d'autant plus que la concurrence est très forte pour l'obtention des logements. Sur un marché marqué par le manque, les demandes des ouvriers nationaux sont plus que jamais prioritaires.

De plus, la guerre d'Algérie, contemporaine de l'ouverture des premiers logements, pose d'une manière dramatique la question de l'identité nationale française et algérienne. Elle contribue à cette fracture sur une base nationale des bénéficiaires des HLM. Les élus communistes de Gennevilliers ne peuvent pas échapper aux tensions inhérentes à ce conflit, passer outre les réactions des ouvriers français manifestant très peu de solidarité à l'égard des Algériens contre lesquels eux-mêmes ou leurs fils sont susceptibles de combattre. Les militants PC qui témoignent aujourd'hui insistent sur l'espèce d'indifférence hostile que les ouvriers mani-

festaient à leur rencontre lors des distributions de tracts appelant à la mobilisation contre cette nouvelle guerre coloniale. Il était donc quasiment impossible pour la municipalité d'afficher une solidarité plus grande à l'égard des Algériens.

A ce premier clivage sur une base nationale, s'en ajoute un autre, d'ordre politique ou électoral. La discrimination des familles immigrées à l'entrée des HLM résulte également des attentes placées dans la "ville moderne", conçue, entre autre chose, comme instrument politique permettant de fidéliser l'électorat populaire. La ville moderne a en effet été projetée pour drainer vers elle les catégories des ménages ouvriers qualifiés ou au seuil des classes moyennes auxquelles le personnel communiste appartient et qui forment la base sociale et électorale du PCF. Elle porte l'empreinte des fractions supérieures de la classe ouvrière que les dirigeants communistes représentent et valorisent. En 1962, les ouvriers qualifiés, contremaîtres, employés, techniciens sont ainsi surreprésentés dans les grands ensembles par rapport au poids de leur catégorie d'appartenance dans la population totale des ménages de la ville, à l'inverse des OS, des manœuvres et des personnels de service. Dans ces conditions, les nouveaux logements procurent à la municipalité une légitimité électorale inédite. Ses scores — comme ceux des autres municipalités PC de la "banlieue rouge" — augmentent fortement dans la deuxième moitié des années 1950. Elue dès le premier tour, la liste communiste rassemble ensuite souvent plus de 70% des voix jusqu'en 1983. La nécessité d'accumuler et de préserver ce capital politique explique donc également l'attribution au compte-goutte de logements aux familles immigrées qui appartiennent aux fractions les plus basses du monde ouvrier et qui ne votent pas.

Les grands ensembles accentuent ainsi les différences entre deux classes ouvrières, la première disposant du droit de vote, défendue et organisée syndicalement et politiquement, qui a toute sa place dans les cités nouvelles, la seconde, démunie de ses propres porte-parole, exclue de la citoyenneté politique et cantonnée au marché du logement insalubre, tant son insertion comporte le risque d'une dégradation symbolique de tout ce par quoi les élus tentent de valoriser politiquement "la" classe ouvrière. On mesure ainsi combien, en durcissant les différences de classe déjà existantes, la rénovation urbaine des villes industrielles renforce la "ligne de démarcation" entre "ouvriers" et "immigrés", plus que jamais tenus à distance par le personnel politique des municipalités de gauche.

Mais cette division entre ces deux fractions du groupe ouvrier ne découle pas seulement des contraintes électorales et du projet politique visé par les élus communistes. Elle est aussi la conséquence des critères explicites et implicites réglementant l'accès au HLM. Les nouvelles normes de logement accentuent le clivage, d'ordre social cette fois, entre les différentes composantes du monde ouvrier en imposant dans une certaine mesure le profil des bénéficiaires<sup>22</sup>.

C'est d'abord le coût des loyers qui maintient à l'écart des logements neufs les familles immigrées et favorise au contraire les catégories moyennes du salariat. Leurs salaires étant inférieurs à ceux des familles ouvrières françaises, les familles immigrées et plus généralement d'ouvriers non qualifiés se heurtent à la cherté du logement social. Leur maintien à l'écart des HLM découle également des attentes inscrites dans le lo-

gement lui-même, en termes de style de vie et de style de famille. Occuper un logement neuf, c'est d'abord être capable d'acquitter régulièrement les loyers et donc de prévoir et d'organiser son budget en conséquence. C'est ensuite respecter l'ensemble des exigences dont ce logement est porteur, la somme des usages prédéfinis de l'espace d'habitation qui sont autant d'injonctions à se plier à la manière légitime d'habiter. Toutes ces déterminations, plus ou moins explicites, creusent la distance entre les grands ensembles et les familles immigrées. Le nombre d'enfants, les taudis où ces familles habitent, les manières d'être héritées des zones rurales reculées d'où elles sont originaires, tout les désigne comme "étrangères" au logement neuf qu'elles prétendent occuper. La généralisation des nouvelles normes de logement, bien plus élevées et codifiées que dans l'habitat ancien, apparaît ainsi comme l'un des facteurs les plus puissants de leur désignation comme "inadaptées".

Le système de normes que doivent respecter les agents municipaux chargés d'attribuer les HLM les contraint à voir en elles des familles déviantes. Comme les autres familles nombreuses d'OS et de manœuvres, elles font donc l'objet d'une sélection accrue de la part des services municipaux obligés de préserver la qualité des lieux et de prévenir les tensions liées au voisinage de familles "pas comme il faut". A Gennevilliers, les familles immigrées relogées en HLM dans les années 1960-70 apparaissent ainsi sur-sélectionnées parmi l'ensemble des familles placées dans des conditions sociales proches : elles disposent en moyenne de revenus supérieurs et comptent un nombre d'enfants plus faible que celui des autres familles immigrées. L'emménagement de ces familles dans les logements neufs s'est effectué au terme d'une évaluation de leurs ressources professionnelles et culturelles par

---

<sup>22</sup> Voir les articles de Michel Pialoux et Bruno Théret, *op. cit.* et Henri Coing, *Rénovation urbaine et changement social*, Les éditions ouvrières, Paris, 1966.

les employés des HLM prenant acte de leurs dispositions à "bien loger". Le droit d'entrée est ainsi pour elles bien plus élevé que pour les familles françaises de même niveau social depuis longtemps installées dans la commune et pour qui il existe plusieurs bâtiments à "normes réduites", où les loyers sont moins chers qu'en HLM.

La politique de sélection des bénéficiaires du logement social aboutit au renvoi de la plupart des demandeurs vers les services de la préfecture ayant en charge la gestion des "mal logés" pour lesquels, très tôt, un "sous habitat d'Etat" a été mis en place sous la forme des cités d'urgence, des cités de transit, puis des HLM à normes réduites (PLR et PSR)<sup>23</sup>. La distance culturelle des familles maghrébines justifie leur apprentissage des normes de la vie quotidienne et des bonnes manières de vivre en HLM. D'où leur affectation massive dans les cités de transit, appelées aussi "cités provisoires", destinées à les initier à l'art d'habiter et à les socialiser aux normes de la vie moderne, censées permettre leur passage des taudis aux HLM. Généralement perçues comme "inadaptées", ces familles font l'objet d'une prise en charge spécifique qui renforce leur mise à l'écart et leur désignation comme "familles à problèmes". Ces cités s'imposent d'autant plus à elles que l'on n'attend pas (et que l'on ne souhaite pas<sup>24</sup>) leur installation durable

en France : elles procurent des logements provisoires à des "travailleurs provisoires"<sup>25</sup>.

Plusieurs cités de transit sont construites à Gennevilliers. Elles permettent aux élus d'exproprier les occupants étrangers des zones promises aux nouvelles constructions sans avoir à les reloger immédiatement dans les nouveaux grands ensembles. On voit ainsi comment l'existence de ces cités constitue, au moins jusqu'à la fin des années 1960, une pièce essentielle dans la rénovation des villes industrielles : zone de rassemblement des familles indésirables (car cumulant tous les stigmates du dénuement économique et de l'immigration), elles permettent de préserver le capital de réputation des grands ensembles et l'ensemble des intérêts sociaux et politiques qui en dépendent.

### **LES CONDITIONS D'APPARITION D'UN MOT D'ORDRE : "PAS DE GHETTO A GENNEVILLIERS"**

Tout au long des années 1960, un secteur HLM "inférieur" se structure donc, destiné aux familles qui, en raison de la faiblesse de leurs revenus, de leur taille, de leurs comportements supposés ou de leur origine étrangère, ne trouvent pas place dans les grands ensembles. Si l'on en juge par l'augmentation importante du nombre d'immeubles à normes réduites que l'Etat finance à la fin de cette période, les décideurs politiques nationaux semblent envisager d'institutionnaliser plus fortement l'existence de ce marché du logement au rabais. Mais, à partir de là, comme le montrent Michel Pialoux et Bruno Théret, une autre logique se développe, notamment sous l'effet de la critique du sort réservé aux fractions démunies des classes populaires. Il

---

<sup>23</sup> Sur les politiques de gestion des exclus des HLM dans les années 1960-70, voir Michel Pialoux et Bruno Théret, « Etat, classe ouvrière et logement social », art. cit., et Jean-Pierre Tricart, « Genèse d'un dispositif d'assistance : les cités de transit », *Revue française de sociologie*, XVIII, 1977, p. 611-625.

<sup>24</sup> Voir Abdelmalek Sayad, « Les immigrés algériens et la nationalité française », in Smaïn Laacher, *Questions de nationalité, histoire et enjeux d'un code*, Paris, L'Harmattan, 1987 et, sur l'évolution du droit et des politiques publiques envers les Algériens, Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

---

<sup>25</sup> Voir Abdelmalek Sayad, « Un logement provisoire pour des travailleurs "provisoires" », *Recherche sociale*, n°73, janvier-mars 1980, p. 3-31.

s'agit désormais d'orienter les "exclus urbains" vers les HLM, les grands ensembles étant ainsi peu à peu appelés à devenir les nouvelles zones à "vocation sociale"<sup>26</sup>. Ce changement d'orientation est décisif dans la mobilisation "contre les ghettos" des élus communistes de la banlieue parisienne. Car dès lors, les quartiers HLM sont susceptibles de connaître des évolutions sociales considérables.

Premier facteur de ces évolutions : l'arrêté d'octobre 1968 qui contraint les organismes HLM à faire entrer dans leur parc immobilier un contingent important de "mal logés" (30%). Cet arrêté répond à la multiplication des opérations de rénovation urbaine entraînant l'expropriation des quartiers anciens de Paris et des communes de banlieue de milliers de ménages. Si une grande partie d'entre eux parvient à intégrer les grands ensembles, restent "sur le carreau" tous ceux dont les caractéristiques sociales ne sont pas conformes aux normes objectives et subjectives des organismes HLM. C'est donc pour forcer ces organismes à admettre ces ménages démunis que l'arrêté est pris.

La municipalité de Gennevilliers et son office public HLM parviennent à résister à l'injonction administrative de reloger ces ménages parmi lesquels la part d'immigrés est prépondérante. Mais les organismes HLM privés peuvent plus difficilement se soustraire à cette astreinte d'Etat, car disposant moins qu'elle de ressources bureaucratiques et politiques. Ainsi, le nombre de ménages immigrés relogés dans le grand ensemble du Luth, à Gennevilliers, augmente-t-il subitement d'une manière importante.

Ce quartier est en effet pour partie géré par des sociétés HLM privées, gestionnaires du

---

<sup>26</sup> Sur ce tournant des grands ensembles, voir Michel Pialoux et Bruno Théret, « Etat, classe ouvrière et logement social », *art. cit.*

1% patronal<sup>27</sup>. C'est donc ici, où une grande partie des logements échappe au contrôle de l'office municipal, que les "mal logés" sont rapidement affectés. Pour des raisons analogues à celles de la municipalité, ces sociétés privées ne peuvent que s'associer à elle pour tenter de convaincre les services de la préfecture d'en limiter le nombre. En témoignent les nombreux courriers adressés au préfet par leurs responsables qui militent pour "la répartition" des familles immigrées afin, disent-ils, "de créer un amalgame favorable à l'élévation de leur comportement, à l'art d'habiter", à leur "bonne intégration". Certains courriers mentionnent explicitement les propos du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas posant comme préalable à la "bonne insertion des familles migrantes" leur dilution dans le corps national. Ils convoquent ainsi toute la thématique de l'adaptation des familles immigrées, thématique d'Etat qui justifiait quelques années plus tôt l'ouverture des cités de transit.

Face à la réglementation, qui leur impose d'attribuer 30% des logements aux ménages inscrits sur le fichier des mal logés, les organismes logeurs opposent une autre comptabilité, qui témoigne d'abord de leur souci de défendre la réputation de leur patrimoine immobilier et leur équilibre financier. Il s'agit de rendre la présence de ces familles les moins "désirables" la plus discrète possible, et tout spécialement celle des familles maghrébines qui polarise les craintes des organismes logeurs. D'où la politique des quotas qu'ils défendent, les calculs d'allure savante qu'ils mettent en avant et dont l'application est censée éviter les conflits et permettre la "bonne adaptation" des familles

---

<sup>27</sup> L'explication de la présence de ces sociétés est à chercher dans les conditions d'acquisition des sols : regroupées au sein de l'OCIL, principal organisme patronal du logement de la région parisienne, ces sociétés ont pris de vitesse la municipalité dans l'achat des terrains sur lesquels les immeubles du Luth ont été construits.

immigrées<sup>28</sup>. La municipalité n'est donc plus le seul acteur mobilisé contre l'installation des immigrés à Gennevilliers : avec elle, c'est l'ensemble des organismes logeurs qui s'intéressent directement à leur dispersion.

Ces familles constituent-elles, comme le disent les responsables municipaux, convaincus que la préfecture des Hauts-de-Seine a agi délibérément dans l'intention de "pourrir" le quartier et, ce faisant, de déclencher l'hostilité des familles françaises à l'égard d'élus impuissants, la minorité des familles "les plus lourdes" à gérer (délinquance, nuisance) ? En tout cas, en assurant le relogement de familles jusque-là maintenues à distance des HLM, la préfecture joue un rôle décisif dans le déclenchement des départs des familles françaises. Entre 1973 et 1980, période durant laquelle les familles immigrées sont plus fréquemment relogées par les services de l'Etat, ce sont en effet les bâtiments qui les accueillent qui se vident le plus rapidement des ménages des couches moyennes. Ainsi, en 1973, ces ménages re-

présentaient une part à peu près équivalente dans deux bâtiments gérés par les organismes privés (13%) et dans les immeubles gérés par l'office municipal (17%) ; en 1981, leur part n'est plus que de 2,5% dans les premiers tandis qu'elle se maintient dans les seconds à hauteur de 14%. Comme le précise dans un entretien l'ancien responsable de l'amicale des locataires d'un des bâtiments privés, qui a lui-même déménagé en 1982, en l'espace de quelques années, les cadres et les techniciens fuient des immeubles qui ne sont plus à la hauteur de leurs attentes. Fuite classique des ménages dotés de capitaux face à l'installation des familles de rang inférieur dont la proximité présente le risque d'une dégradation statutaire mais qui ne peut pas laisser indifférents les responsables des organismes HLM : il va de la défense de leurs propres intérêts que de contrôler la composition des voisinages pour limiter autant que possible les départs des couches moyennes et des fractions qualifiées du groupe ouvrier.

Les responsables municipaux sont particulièrement exposés à la "tyrannie des petites décisions"<sup>29</sup> de ces locataires formant la strate supérieure de la population HLM, dont les départs sont à l'origine des bouleversements dans la composition sociodémographique des grands ensembles. Outre les contraintes financières liées à la gestion des loyers, les élus doivent faire face à des contraintes d'ordre politique. Le changement d'orientation des mesures en faveur des plus démunis représente pour eux — comme pour l'ensemble des municipalités communistes dont la politique de promotion du logement social nourrit la légitimité — une réelle menace : la transformation des quartiers en "cités" et la déstabilisation corrélative de leur assise politique.

---

<sup>28</sup> Dans un courrier de soutien à la politique municipale adressé au maire par les responsables d'une société HLM privée en 1972, on peut lire : « *J'ai bien compris que vous souhaitez progressivement contrôler, limiter puis diminuer le taux de population migrante vivant dans votre commune (...) dans le but d'intégrer cette population en fonction de son lieu de travail et d'éviter les réactions de rejet de la part de la population française, la naissance de réflexes, puis de raisonnements à caractère raciste. A l'appui de cette politique vient l'expérience née de notre qualité de gérants d'un patrimoine important de logements sociaux pour la plus grande part locatifs. Nous considérons, en effet, que les familles de migrants ne s'adaptent et ne s'intègrent que dans la mesure où le nombre des logements qu'elles occupent n'excède pas 7%, que la population correspondante n'excède pas 10 à 12%, que ce contingent soit fractionné en fonction des pays d'origine — pour moitié d'origine européenne (portugaise, espagnole, yougoslave), pour moitié d'origine africaine (Maghreb, pays de l'Organisation commune africaine et mauricienne) ; enfin, il convient d'éviter que ne se reconstituent clans ou sous-groupes de familles qui se seraient connues sur leur lieu d'habitation précédent ».*

---

<sup>29</sup> Selon le titre du livre de Thomas C. Schelling, *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, 1980.

En effet, l'arrêté de 1968 n'est que l'un des éléments par lesquels se décide peu à peu le sort des grands ensembles. A la fin des années 1960, la construction des HLM stagne et faiblit dans la décennie suivante et les loyers enregistrent une brutale augmentation : conséquences de la diminution des crédits accordés par l'Etat qui, plus que jamais, encourage les particuliers à s'orienter vers le marché privé du logement. Comme l'écrivent Michel Pialoux et Bruno Théret, "De Chalandon à Guichard, du concours de maisons individuelles (dites "chalandonnettes") à la dénonciation des grands ensembles "inhumains" (circulaire Guichard), jusqu'à l'apologie par Giscard des nouveaux "villages" (où l'on doit retrouver le sens de la vie "communautaire" grâce à un harmonieux équilibre entre pavillons et "petits collectifs"), la politique de l'Etat vise à faciliter la production industrialisée de logements individuels à bon marché, produits à un prix qui permette de garantir aux promoteurs et aux constructeurs un profit "suffisant"<sup>30</sup>. Les classes moyennes, les employés et les fractions supérieures du groupe ouvrier, qui avaient trouvé une solution à leur problème du logement du côté des HLM, sont ainsi vivement encouragés à s'adresser au marché privé.

Ce tournant libéral des politiques du logement s'accompagne de la dénonciation multiforme des "privilegiés" bénéficiant du logement social. Sur fond de stigmatisation de "l'embourgeoisement de la classe ouvrière" qui vivrait repue dans les grands ensembles, les secteurs étatiques acquis au libéralisme pointent les "rentes de situation" des ménages des classes moyennes et d'ouvriers qualifiés logés en HLM dont ils souhaitent augmenter le "taux d'effort"<sup>31</sup>. Au nom d'un

certain humanisme, ces critiques mettent en cause la "ségrégation" et l'exclusion des plus faibles par les organismes HLM, privés ou publics, et rencontrent ainsi pour partie celles des associations et des partis d'extrême gauche qui militent en faveur des immigrés dans les taudis, les bidonvilles et les cités de transit. Les grands ensembles sont désormais de possibles lieux d'accueil pour un nombre plus important de familles immigrées.

Dans cette conjoncture, la mobilisation des élus communistes se structure et passe du niveau local au niveau national. En 1969, les maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris publient une "déclaration" dans laquelle ils affirment leur opposition à la politique d'immigration de l'Etat et du patronat et leur refus de la délégation à leurs communes des "travailleurs immigrés". La distance est ainsi clairement prise à l'égard de ces populations non plus considérées comme incluses dans la classe ouvrière, mais comme une fraction à part du groupe ouvrier nécessitant une prise en charge particulière. Il s'agit pour ces municipalités de se défendre face à l'afflux du nombre de travailleurs immigrés et de familles postulant à un logement HLM. "A l'heure où des centaines de milliers de familles françaises attendent un logement, le financement du relogement des travailleurs immigrés ne peut et ne doit en aucun cas être à la charge du budget communal". Ces maires revendiquent "des mesures exceptionnelles", parmi lesquelles "des fonds supplémentaires pour construire les foyers ou logements nécessaires", la répression accrue des "marchands de sommeil" et "une répartition équilibrée des travailleurs immigrés dans les différentes communes de la banlieue parisienne" : la

<sup>30</sup> Dans « Etat, classe ouvrière et logement social », *art cit*, p. 77.

<sup>31</sup> Sur la lutte entre les agents de l'Etat pour la définition de la politique du logement dans ces an-

nées-là, voir Pierre Bourdieu et Rosine Christin, « La construction du marché », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°81-82, mars 1990, p. 65-85.

dispersion des immigrés et des familles immigrées devenant dès lors un *leit motiv* dans les prises de position des maires communistes.

Le député-maire de Gennevilliers, Waldeck L'Huillier, est l'un des principaux artisans de cette déclaration. Secrétaire général de l'Association des maires de la Seine, qui regroupe principalement des maires communistes, il bénéficie d'une importante notoriété au sein du comité central. C'est aussi lui qui organise la campagne pour "lutter contre les ghettos" à Gennevilliers au début des années 1970. Il s'agit de faire pression sur les services de la préfecture qui traînent les pieds face aux "marchands de sommeil" et dont les pratiques en matière de relogement contribuent au marquage "ethnique" de certains quartiers.

Cette mobilisation contre les "marchands de sommeil" constitue pour une part la réponse aux organisations gauchistes qui tentent de mobiliser les immigrés contre les conditions de relogement dans les foyers et qui accusent les élus communistes d'organiser la discrimination à l'entrée des HLM. Dans cette conjoncture où l'extrême gauche revendique un monopole dans la défense des plus démunis, la dénonciation des "marchands de sommeil" comme "exploiteurs de la misère" revêt en effet une fonction essentielle dans la captation des opinions de gauche. Bénéficiant de l'indignation spontanée que ces "marchands" suscitent, elle permet de masquer le fossé qui se creuse entre la solidarité proclamée à l'égard des ouvriers immigrés et les pratiques imposées par les impératifs gestionnaires et électoraux. Ces prises de position visent surtout à rassurer un électorat qui, écrit le député-maire, "ne comprend pas" et manifeste de "l'inquiétude" face à l'augmentation du nombre d'immigrés dans

la commune : "demain ce sera pire"<sup>32</sup>. Ainsi, dans un tract rédigé en 1973 et intitulé "pas de ghettos à Gennevilliers", on peut lire : "Nous appelons la population tout entière à soutenir l'action du conseil municipal pour stopper d'abord et réduire ensuite le pourcentage de l'immigration dans notre ville".

Ainsi, dès la fin des années 1960, la dispersion des immigrés dans l'ensemble des communes de la région parisienne s'impose aux maires communistes comme une solution nécessaire aux tensions entre Français et immigrés — qu'ils sont conduits à anticiper et à redouter — et à la préservation de leur entreprise de rénovation urbaine. Mais force est de constater sa très faible audience dans le champ politique national. Au début des années 1970, sur la base de la déclaration des maires communistes, le député-maire de Gennevilliers soutient une proposition de loi visant à imposer la construction de foyers et de logements accessibles aux ouvriers et aux familles immigrés dans toutes les communes. Cherchant à faire reconnaître cette cause au-delà du PCF, condition de la réussite de la lutte contre les "ghettos", il rencontre à plusieurs reprises le maire de droite de la commune voisine d'Asnières, Michel Maurice Bokanowski, lui aussi député et ancien résistant. Les quartiers nord d'Asnières regroupent en effet un nombre élevé d'immigrés, ce qui explique l'intérêt de l'élu de droite pour l'action du député-maire communiste. Mais M. Bokanowski ne peut obtenir des députés de la majorité qu'ils soutiennent cette proposition de loi. La mesure préconisée est contraire aux intérêts de la plupart des élus de droite qui s'opposent à

---

<sup>32</sup> Ce sont les annotations de Waldeck L'Huillier en marge d'un document préparant la mobilisation des électeurs pour « diminuer le pourcentage de travailleurs immigrés ». Nous avons présenté ce document dans : « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine. Gennevilliers 1950-1972 », *Genèses*, n°45, décembre 2001, p. 150-164.

la construction de logements sociaux sur leur territoire.

### CONSTITUTION DE "ZONES DE REPULSION" ET GENERALISATION DU "PROBLEME DES GHETTOS"

Vingt ans plus tard, les prises de position des représentants de la droite lors des débats sur la LOV font pourtant étrangement écho à la déclaration des maires communistes de 1969. Ainsi tel sénateur justifiant l'adoption de nouvelles mesures pour "répartir de façon équilibrée les familles étrangères" et "prévenir les regroupements trop importants de celles-ci dans les mêmes immeubles immobiliers ou les mêmes communes"<sup>33</sup>. Députés et sénateurs de droite semblent ainsi conduits à défendre la cause de la "lutte contre les ghettos".

Cette généralisation du problème de la concentration des populations immigrées est à mettre en relation avec les transformations du peuplement des grands ensembles qui ont résulté des nouvelles politiques pavillonnaires et, ceci étant lié à cela, avec les changements de majorité dans de nombreuses communes. L'élan donné par l'Etat à l'accession à la propriété individuelle du logement, avec le vote de la loi Barre en 1977, provoque le départ massif des quartiers HLM des ménages des couches moyennes et d'ouvriers qualifiés qui constituaient la base sociale et électorale des municipalités de gauche. Les communes acquises à la droite au début des années 1980 sont ainsi souvent celles que le PC avait gagnées dans les années 1960-70, grâce au renfort de la population nouvelle des grands ensembles<sup>34</sup>. La

droite profite politiquement du déclassement des quartiers HLM dans la hiérarchie des formes et des statuts d'habitat. Mobilisation des abstentionnistes de droite en réaction à la dégradation de l'environnement, départ des couches sociales acquises à la gauche, démoralisation des électeurs captifs des cités, installation de nouveaux ménages sans tradition politique constituée et aspirant à quitter au plus vite le logement en HLM : autant de raisons au basculement des majorités municipales. Le "retournement de l'effet politique des grands ensembles"<sup>35</sup> apparaît ainsi comme l'un des facteurs décisifs de la généralisation de la "lutte contre les ghettos" : des maires de toute appartenance politique sont désormais confrontés à l'apparition de nouvelles "zones de répulsion".

La commune de Gennevilliers, bien que toujours de gauche, en raison notamment de l'ancienneté de la tradition du communisme municipal, offre un "bon" terrain d'observation des processus de dégradation de l'univers des cités tels qu'ils sont à l'œuvre un peu partout : les grands ensembles étant devenus les lieux de fixation des familles "indésirables". Les quartiers les plus affectés par ces processus sont ceux que la municipalité contrôle le moins, comme le quartier du Luth où, dès le début des années 1980, les familles immigrées sont appelées à remplacer les premiers occupants, très majoritairement des familles françaises d'ouvriers qualifiés, d'employés et de classes moyennes. Les organismes privés HLM, déjà contraints par la préfecture à reloger les familles immigrées, sont particulièrement affectés par le départ de ces familles. Perdant toute une partie de leur clientèle et tout spécialement celle composée des ménages

<sup>33</sup> Ce sont les termes d'un amendement visant un meilleur équilibre de peuplement déposé par un sénateur de droite lors de l'examen de la LOV. Voir la thèse de Sylvie Tissot, p. 64

<sup>34</sup> Pour une analyse de ces phénomènes en région parisienne, voir Raymond Guglielmo et Brigitte

Moulin, « Les grands ensembles et la politique », *Hérodote*, n°43, 1986, p. 39-74.

<sup>35</sup> Selon l'expression de Raymond Guglielmo et Brigitte Moulin, *art. cit.*



ouvriers français cumulant deux salaires, ils ne peuvent que s'adapter à la nouvelle donne du marché du logement en ouvrant plus largement leurs portes aux salariés inscrits sur les listes d'attente des services sociaux des entreprises. Les ménages dont le chef est un OS algérien ou marocain se substituent ainsi à ceux dont le chef est un ouvrier qualifié ou un employé et qui formaient jusque-là la clientèle prioritaire des attributions de logement par les entreprises.

Cette affectation des familles immigrées dans des quartiers comme le Luth témoigne des stratégies des organismes logeurs visant à défendre la valeur globale de leur parc immobilier : ils en sacrifient les secteurs les moins attractifs car dépourvus de moyens de transport, éloignés des lieux de travail et des centres urbains, concentrant déjà des ménages cumulant un capital symbolique négatif. Les ménages immigrés sont d'autant plus nombreux dans les immeubles du Luth gérés par les organismes HLM privés que ces bâtiments représentent le pôle dévalué du parc de logements possédé par ces organismes. Par ailleurs, des motifs d'ordre économique les conduisent à "faire le plein" de locataires dans des bâtiments délaissés. D'où l'espèce de sélection à l'envers qui est à l'œuvre à l'entrée des bâtiments qui accueillait initialement la clientèle des employés supérieurs et des cadres : les familles immigrées non européennes et comptant de nombreux enfants qui, hier, avaient le moins de chances d'accéder à ce type de bâtiment, en composent aujourd'hui la clientèle la plus "intéressante" : les allocations familiales assurent au propriétaire le paiement de loyers élevés. Tels de nouveaux "marchands de sommeil", certaines sociétés privées n'ont ainsi aucun intérêt à limiter le surpeuplement des logements et le développement d'activités clandestines (ateliers de confection, fabrication de produits alimentaires) grâce auxquelles certains locataires acquiè-

rent ou complètent leurs revenus. La concentration des familles comptant de nombreux enfants s'est alors traduite par une dégradation accélérée de ces bâtiments, de plus en plus assimilés à des "lieux pourris" par les autres locataires. L'insuffisance de l'entretien ajoutant à l'ambiance générale de désordre. Si la population de certains immeubles a quasiment doublé en vingt ans, les moyens alloués au nettoyage et autres réparations n'ont cessé de diminuer : effet d'une gestion minimaliste qui a pour seule finalité la rentabilisation maximale des logements.

Ces politiques ségrégatives des attributions de logement contribuent au marquage du quartier dans son entier : le nombre de familles immigrées est ici plus élevé que dans les autres quartiers de la ville, mais de plus les jeunes issus de ces familles y sont particulièrement visibles en raison de leur poids démographique dans la population juvénile totale. Et de fait, ils polarisent une attention inquiète. D'autant que les jeunes hommes privés d'emploi et de qualification scolaire ont peu à peu pris possession des lieux, imposant leurs usages aux autres habitants qui n'ont plus la force sociale suffisante pour les contrôler, mais au contraire laissent le terrain libre aux quelques trafiquants qui nourrissent les rumeurs les plus édifiantes et le besoin de fuir des ménages qui le peuvent. Ce quartier semble ainsi pris dans la spirale du déclin : la mauvaise réputation du Luth en détourne désormais les catégories stables du salariat. L'office municipal, en dépit de sa politique d'attribution de logements beaucoup plus restrictive envers les immigrés, n'est ainsi pas plus en mesure que les autres organismes HLM de lutter contre les effets de cette mauvaise réputation, obstacle majeur au maintien d'une "mixité sociale" dans les immeubles, c'est-à-dire au renouvellement par le haut des premiers habitants.

A partir des années 1980, les ménages qui accèdent aux bâtiments municipaux du Luth, en remplacement des premiers locataires, apparaissent ainsi globalement plus démunis que ceux des autres grands ensembles dont les accès dépendent plus étroitement de la municipalité. Si deux sur trois cumulent deux revenus, ils ne peuvent pour autant caresser le rêve de devenir pavillonnaires : les revenus sont bas et incertains du fait de la croissance du chômage et du travail à temps partiel. Ce sont aussi des ménages divorcés, séparés, formés de personnes seules et de plus en plus fréquemment de femmes seules avec enfants. Le veuvage, les séparations familiales et la fragilisation des couples sont en effet des facteurs importants du renouvellement de la clientèle française. C'est dire si le rassemblement de ménages paupérisés et de parents isolés menace l'équilibre financier des immeubles. Le taux d'endettement des locataires des bâtiments municipaux du Luth est, en 1992, près de deux fois plus élevé que le taux moyen (12%) d'endettement de l'ensemble des locataires de l'office. La volonté des responsables de la ville de s'opposer à la "ghettoïisation" de leur patrimoine immobilier dans ce quartier les conduit à assumer des pertes économiques importantes. Ils expliquent ne pas avoir d'autres choix : en refusant d'augmenter le nombre de familles immigrées qui présentent pourtant des garanties plus grandes de solvabilité<sup>36</sup>, ils veulent éviter de renforcer l'image de "ghetto" du quartier. Les pertes économiques s'avèrent à leurs yeux moins élevées que les pertes sociales et électorales qu'une politique plus ouverte pourrait occasionner.

La hausse des impayés et la fuite éventuelle des ménages moins démunis ne constituent

---

<sup>36</sup> Outre le soutien des allocations familiales, ces familles ont des enfants qui, différant leur autonomisation pour toutes sortes de raisons, restent au domicile de leurs parents et participent au règlement des loyers.

qu'un aspect de la pression qui s'exerce sur les élus communistes. Cette pression se manifeste aussi et peut-être surtout sur le terrain électoral. Les bâtiments municipaux du Luth sont parmi ceux qui, à Gennevilliers, fournissent au Front national le plus de suffrages<sup>37</sup>. Ces électeurs ne sont pas seulement perdus pour la municipalité, ils sont aussi les porte-parole de la cause sécuritaire qui s'est imposée à l'ensemble des locataires. Contraints de vivre à proximité des bâtiments peuplés de familles immigrées, se sentant menacés par des jeunes qui "traînent" près de chez eux, les locataires français font en permanence état de leur peur et de leur ressentiment. On mesure ainsi les contradictions dans lesquelles les élus sont pris : cherchant à défendre la valeur sociale du quartier, ils sont conduits à durcir les critères d'attribution des logements aux familles immigrées. Mais d'un autre côté, cette politique de sélection des ménages favorise, à la manière d'un effet pervers, le durcissement des opinions contre les immigrés et leurs enfants devenus pour certains les délinquants. Le rassemblement de retraités, de femmes seules, de ménages ouvriers pauvres, de Français aux revenus moyens qui n'ont pas pu suivre la sortie collective des HLM aboutit en effet à coaliser en une même expression de rejet des Arabes (et des élus de gauche supposés les soutenir) les ressentiments engendrés par le vieillissement, la précarisation de la condition salariale, le dénuement familial, l'élévation des normes de consommation en matière d'habitat, la solitude. De sorte que l'exacerbation des sentiments xénophobes et la pression sécuritaire amènent les élus à se désolidariser plus fortement encore des populations issues de l'immigration et à se rapprocher des prises de position répressives

---

<sup>37</sup> C'est vrai jusqu'en 1995. Aux élections municipales de 2001, aucun candidat de ce parti n'était en lice à Gennevilliers.

qui relèvent traditionnellement d'un registre de droite.

La mobilisation des élus locaux en faveur de la "mixité sociale" dans les grands ensembles est à mettre en relation avec la transformation des grands ensembles en "cités" et avec l'ensemble de ses conséquences. Nous venons d'évoquer les effets politiques et électoraux liés aux évolutions du peuplement des quartiers HLM : la fragilisation électorale des communes rénovées, le basculement à droite de certaines d'entre elles et le nouvel intérêt des élus locaux de droite pour les questions relatives à la composition sociale des cités. D'une certaine manière, ces élus se sont rapprochés de ceux de gauche en "découvrant" les cités autant que ceux-ci se sont rapprochés d'eux sous la pression d'un électorat dont les repères politiques sont devenus flous<sup>38</sup>. A gauche comme à droite, le traitement des causes des problèmes des cités est ainsi passé derrière celui de leur peuplement.

Mais pour objectiver plus complètement les conditions de ce consensus, il faut encore évoquer l'ensemble des processus de disqualification sociale de la "force de travail simple" qui compose désormais la population des grands ensembles. La désindustrialisation de la région parisienne, décidée dans les années 1960, laisse apparaître tous ses effets depuis une vingtaine d'années : augmentation considérable du chômage et inaffection sociale et économique des ouvriers et des fils d'ouvriers sans qualification scolaire et professionnelle<sup>39</sup>. C'est une large

partie des jeunes et des moins jeunes de ces cités que les mutations économiques et l'inflation des titres scolaires invalident, "sous-prolétariat" des banlieues désormais perçu par les responsables locaux comme la nouvelle population "encombrante". Leur abandon par les élus locaux de gauche montre assez qu'ils forment une population sans avenir social et politique et donc seulement une charge pour leurs communes qu'ils tentent de réduire en démolissant les "bâtiments immigrés". Une page de l'histoire industrielle est tournée. La priorité va désormais au tertiaire et aux activités plus qualifiées, secteur dominant de l'économie que les élus cherchent à développer dans leurs communes en cachant les traces d'un passé ouvrier. Il s'agit dorénavant pour eux d'attirer les catégories stables du salariat ; la politique de la ville fonctionnant alors à la manière d'un levier d'une nouvelle rénovation.

---

<sup>38</sup> Avec le recul, on observe que les électeurs acquis au PC n'ont pas basculé vers la droite et l'extrême droite ainsi que l'avaient pronostiqué nombre de commentateurs politiques. Mais leur analyse a très certainement contribué à la surestimation par les élus de gauche des attitudes xénophobes ou sécuritaires des habitants des cités.

<sup>39</sup> Voir Gérard Mauger, « Disqualification sociale, chômage, précarité et montée des illégalismes », *Regards sociologiques*, n°21, 2001 et Stéphane

---

Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.